



ព្រះរាជាណាចក្រកម្ពុជា
ជាតិ សាសនា ព្រះមហាក្សត្រ

អង្គជំនុំជម្រះវិសាមញ្ញក្នុងតុលាការកម្ពុជា
Extraordinary Chambers in the Courts of Cambodia
Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens

Kingdom of Cambodia
Nation Religion King
Royaume du Cambodge
Nation Religion Roi

សំណុំរឿងលេខ: ០០១/១៨ កក្កដា ២០០៧-អ.វ.ត.ក/អ.ជ.ត.ក
Case File/Dossier n° 001/18-07-2007-ECCC/SC

អង្គជំនុំជម្រះតុលាការកំពូល
Supreme Court Chamber

ឯកសារបកប្រែ
TRANSLATION/TRADUCTION
ថ្ងៃ ខែ ឆ្នាំ (Date): 21-Nov-2011, 14:47
CMS/CFO: Phok Chanthan

LA CHAMBRE DE LA COUR SUPREME

- Composée comme suit :
- M. le Juge KONG Srim, Président
 - M. le Juge MOTOO NOGUCHI
 - M. le Juge SOM Sereyvuth
 - Mme la Juge Agnieszka KLONOWIECKA-MILART
 - M. le Juge SIN Rith
 - M. le Juge Chandra Nihal JAYASINGHE
 - M. le Juge YA Narin

Date : 17 novembre 2011
Langue : français, original en khmer et en anglais
Type de document : PUBLIC

ORDONNANCE FIXANT LA DATE DU PRONONCE DE L'ARRET

Les avocats de l'Accusé

Me KAR Savuth
Me KANG Ritheary

L'Accusé

KAING Guek Eav, *alias* 'DUCH'

Les co-procureurs

Mme CHEA Leang
M. Andrew CAYLEY

Les avocats du Groupe 1 des parties civiles

Me TY Srinna
Me Karim KHAN
Me Alain WERNER
Me Brianne McGONIGLE

Les avocats du Groupe 2 des parties civiles

Me KONG Pisey
Me HONG Kimsuon
Me YUNG Phanit
Me Silke STUDZINSKY

Les avocats du Groupe 3 des parties civiles

Me KIM Mengkhy
Me MOCH Sovannary
Me Martine JACQUIN
Me Annie DELAHAIE
Me Philippe CANONNE
Me Elizabeth RABESANDRATANA
Me Fabienne TRUSSES-NAPROUS
Me Christine MARTINEAU

LA CHAMBRE DE LA COUR SUPRÊME des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens :

VU le Jugement rendu le 26 juillet 2010¹ par la Chambre de première instance dans le dossier n° 001 contre l'accusé KAING Guek Eav, *alias* Duch ;

ATTENDU qu'elle est saisie d'appels interjetés contre le jugement de première par les co-procureurs, l'Accusé et les Groupes 1, 2 et 3 des parties civiles (ensemble les « Appelants ») ;

RAPPELANT l'indication adressée par la Chambre de la Cour suprême aux Appelants à l'issue de l'audience en appel le 30 mars 2011 selon laquelle la date du rendu de l'arrêt sera communiquée en temps utile² ;

EN APPLICATION des règles 104 *bis*, 98 1) et 102 du Règlement intérieur ;

PAR LA PRÉSENTE :

NOTIFIE aux Appelants qu'elle prononcera l'arrêt dans le dossier n° 001/18-07-2007-ECCC/SC concernant l'accusé KAING Guek Eav, *alias* 'DUCH', le vendredi 3 février 2012, à 10 heures (heure locale) en la grande salle d'audience des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens.

Fait à Phnom Penh, le 17 novembre 2011

Le Président de la Chambre de la Cour suprême

Kong Srim

¹ E188 (corrigé).

² Transcription, F1/4.1, 30 mars 2011, p. 160 (FRA).

ផ្លូវជាតិលេខ ៤ សង្កាត់ ចោមចៅ ខ័ណ្ឌ ដង្កោ ក្រុងភ្នំពេញ កម្ពុជា ប្រអប់សំបុត្រ ៧១ ទូរស័ព្ទ: (៨៥៥)-២៣-២១៩-៨១៤ ទូរសារ: (៨៥៥)-២៣-២១៩-៨៤១ គេហទំព័រ: www.eccc.gov.kh
Route Nationale n° 4, Commune de Chaom Chau, District de Dangkao, Phnom Penh, B. P. 71, Phnom Penh, Cambodge,
Tél. : (855) 23 219814; Fax. : (855) 23 219841; Site Internet : <http://www.eccc.gov.kh>